

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une séance ordinaire ayant eu lieu Lundi, Le 12 août 2024, à 19н00, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, pro-maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément

Siège no 1

Lise Garant

Siège no 2

Michel Lindsay

Siège no 3

Lucas Létourneau Siège no.5

Lucien Beaudry

Siège no 6

Tous formant le quorum.

Il y a 6 citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

2. NOMINATION D'UN(e) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

12.08.24.241

Il est proposé par Marcel Élément Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE Roch Grondin soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la direction générale.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

12.08.24.242

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. <u>LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES</u>

12.08.24.243

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

Il est proposé par Michel Lindsay Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

12.08.24.244

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024

Il est proposé par Marcel Élément Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Comptes payés et à payer

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Comptes à payer en août 2024

72 508,54 \$

12.08.24.245

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les comptes payés soient acceptés tels que présentés.



ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Jean-Charles Bellemare

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

12.08.24.246

5.2 Affichage du poste de direction générale

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale est assumée par un consultant, M Jean-Charles Bellemare, à titre de directeur général par intérim, depuis octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation devait être temporaire et que le consultant a indiqué à la municipalité, en avril dernier, ne plus pouvoir assumer les fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE le consultant a vendu une banque d'heures à la municipalité afin de venir en soutien administratif ;

CONSIDÉRANT QU'il devient impératif pour la municipalité de procéder à l'embauche d'un.e directeur.rice générale ;

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le poste de direction générale soit affiché le plus rapidement possible ;

QUE les conseillers Lise Garant et Marcel Élément soient nommés comme membres du comité d'embauche.

ADOPTÉE

12.08.24.247

5.3 Travaux à l'hôtel de ville

M Marcel Élément se retire des délibérations.

Il est proposé par Michel Lindsay Et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'un budget maximal de TROIS MILLE CINQ CENT DOLLARS (3 500 \$) soit alloué pour les travaux de maçonnerie à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

M Michel Lindsay se retire des délibérations.

12.08.24.248

6.1 Abolition du poste de responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT le peu de travail à accomplir en matière de travaux publics sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des ouvrages à faire dans les travaux publics peuvent être donné à contrats ;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité fait en sorte que le poste de responsable des travaux publics devient superflu ;

Il est proposé par Marcel Élément Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le poste de responsable des travaux publics soit aboli ;

QUE l'employé reçoive une compensation salariale équivalente à TROIS (3) mois de salaire comptabilisé sur la moyenne des heures travaillées au cours des DOUZE (12) derniers mois.

ADOPTÉE



12.08.24.249

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Résolution d'appui au nouveau contrat du directeur du service incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité La Guadeloupe est gestionnaire du Service de sécurité incendie (SSI) de la Haute-Beauce selon le protocole d'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur incendie en vigueur et conclu par la résolution 2023-02-36;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI de la Haute-Beauce est à l'emploi de la Municipalité depuis septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande du directeur SSI de la Haute-Beauce de renégocier son contrat, demande conforme par écrit reçue à la direction générale le 18 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'appréciation des services du directeur de la SSI de la Haute-Beauce et de la volonté de maintenir le lien d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de contrat de travail, déposée en comité plénier ce 12 août 2024 ;

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à la majorité des élus présents

M Michel Lindsay enregistre son vote contre.

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset appuient le nouveau contrat de travail du directeur du service incendie de La Guadeloupe.

ADOPTÉE

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.08.24.250

8.1 Demande au PDT : projet de parc à l'hôtel de ville

Il est proposé par Michel Lindsay Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la *Politique du développement du territoire* pour un projet visant l'achat et l'installation d'équipements pour l'aménagement d'une aire de jeux sur le terrain adjacent à l'hôtel de ville ;

QUE le coût total maximal estimé du projet est de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$);

QUE pour la portion subventionnable à 80 %, soit un montant maximal de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$), la Municipalité souhaite utiliser son enveloppe locale, dont le solde disponible est de CENT SIX MILLE DOLLARS (106 000 \$);

QUE s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ;

QUE le conseil autorise M Michel Breton, pro maire, à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENTET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun sujet à l'ordre du jour

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Mme Thérèse Morin	Calendrier des vidanges des fosses septiques
M Berthold Létourneau	Journal le Milieu



10. CORRESPONDANCES

Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.

11. <u>VARIA</u>

Aucun sujet n'est soulevé.

12.08.24.251

12. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour ayant été épuisé

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

II est 19:35

Michel Breton Pro-maire

1629